

Inleidinge : « Uit de Roomsche Regten, heb ik hier ingesteld 't geen by ons in gebruike is, niet alleen uit de Justiniaansche Inleidinge, maar ook uit de andere boeken der Rechten, waarby ik heb gevoegd ons eigen Recht, voor zoo veel my was bekend door de oude Handvesten, Vonnissen en andere bewyzen. Een ding beklag ik my, dat ik dit werk makende, weinig Boeken en behulpmiddelen by my heb gehad; ook geen ommegang met andere menschen die my noodig zouden zyn geweest om met dezelve te spreken van de Hollandsche Costumen en Gebruiken. Zoekt daarom kennisse met ervaren Rechtsgeleerden te maken, om 't geene hieraan mag ontbreeken, daaruit te vervullen... »

Ce sont ces lacunes, reconnues par l'auteur lui-même, que M. Fockema-Andreae a comblées dans des notes savantes, presque toutes relatives à l'histoire, aux sources du droit néerlandais, à des Keures et autres chartes du moyen-âge, à mille documents précieux, que les érudits ont tirés des archives et publiés dans ces dernières années.

Un des mérites de Grotius est dans la tentative qu'il a faite d'expurger la langue de ses termes bâtards. Déjà en son temps elle s'était corrompue profondément, par des causes que nous n'avons pas à rechercher ici. « Onze duitsche moedertaal, dit Grotius, heb ik ook hier gezogt te vereeren, ende te toonen dat ook deze wetenschap in dezelve taale zeer wel kan verhandelt worden; waartoe ik my beholpen heb met veele nu wat ongebruikelyke doch goede oude Duitsche woorden, die in de oude handvesten en keuren bevonden worden; ook eenige woorden door zamenvoeging gemaakt, doch zoo dat de zin daarvan zeer licht is te vatten... » La tentative était très méritoire; mais si excellente que soit la langue juridique de Grotius, elle n'est point restée toute entière en usage, et l'on y rencontre des expressions dont aujourd'hui les érudits seuls nous peuvent donner le sens précis. Les mots d'origine latine ont

envahi la langue des juristes néerlandais par l'effet même de l'étude du droit romain et de tous les commentaires latins du *Corpus Juris*. Le français avait subi, dès sa formation, les mêmes influences. D.

AU SUJET DU GAZOPHYLACE DE VANDEN ENDE, dont nous avons parlé plus haut, p. 220, nous avons fait la remarque qu'aucune indication n'était donnée par l'auteur sur les sources auxquelles il avait puisé. Et nous avons constaté qu'il n'avait point copié Nicot (*Trésor de la langue françoise*, 1606). Un savant professeur de Paris nous écrit à ce sujet :

« ...Une lecture attentive des citations que vous lui empruntez, m'a vite convaincu que c'est là un ouvrage de seconde main qui ne peut apporter aucun renseignement sur l'histoire de la langue française. Le volume de Vanden Ende est de 1654 et toutes les expressions que vous signalez sont empruntées au Dictionnaire français-anglais de Cotgrave, daté de 1611 : *Amiableté, Bigotise, Lasseté, Brutesse, Maussadeté, Charruer, Beuratte, Chartier, Belitrer, Geantin, Latiter, Patrouiller, Fauche.* »

Ce renseignement, s'il diminue l'importance de l'œuvre de Vanden Ende, nous a paru mériter cependant d'être recueilli ici. D.

A LA RECHERCHE DES MANUSCRITS DE DENYS-LE-CHARTREUX. — Les RR. PP. Chartreux du monastère de N.-D. des Prés, près de Boulogne-sur-Mer, préparent, depuis quelques années, une édition nouvelle et complète¹ des

¹ Déjà 6 volumes sont imprimés. L'édition en comprendra 45. — On attend pour terminer les Prolégomènes et ouvrir la souscription, les documents que le présent article fera peut-être sortir de l'inconnu.

œuvres du plus célèbre écrivain de leur ordre, Denys Leeuwis, appelé encore Denys de Ryckell de son lieu d'origine, et plus communément Denys-le-Chartreux.

Cette circonstance m'a déterminé à rechercher ce que sont devenus les manuscrits autographes de ce grand écrivain, auquel ses contemporains avaient donné le surnom glorieux de *Docteur extatique*.

On sait que malgré le nombre incroyable de ses ouvrages¹, Denys les a tous écrits de sa propre main²; quelques-uns même en plusieurs exemplaires, ayant été obligé par ses supérieurs de garder copie de ceux dont il faisait hommage à diverses personnes. L'intérêt capital d'un examen attentif de ces manuscrits ne saurait échapper à personne : on y trouverait sans doute des variantes importantes³, peut-être des fragments inédits; qui sait même, des œuvres non encore publiées.

Mais, chose qui paraîtra surprenante, jusqu'à ce jour aucune bibliothèque, aucune collection d'archives n'a fourni d'*autographe* de Denys-le-Chartreux.

Les recherches ont naturellement débuté par Ruremonde. C'est en effet dans la Chartreuse de cette ville que Denys a vécu et est mort. Les perquisitions ont continué dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de Hollande, de Belgique, des bords du Rhin. Mais malgré le soin avec lequel elles ont été faites, elles n'ont fourni jusqu'ici que des

¹ On en trouvera la liste dans FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, I, p. 241; WELTERS, *Denys-le-Chartreux, sa vie et ses ouvrages*, Ruremonde, 1882, etc.

² « Propemodum incredibile censeo posset unum hominem... tot ac tantas quivisse elaborare elucubrationes, nisi ipse eas oculis conspexisset meis, *propria auctoris manu exaratas*. » THÉOD. PETREIUS, *Elucidationes*, Col. 1608, p. 150.

³ Les premiers éditeurs confessent eux-mêmes, dans une de leurs préfaces, qu'ils ont dû parfois *deviner* le texte de certains passages que l'auteur, surchargé de travail, avait moins bien écrit.

copies, plus ou moins anciennes, plus ou moins exactes des œuvres de Denys, mais *aucun autographe*; à Ruremonde même, rien, ni autographe ni copie.

* * *

Comment expliquer cette disparition totale des manuscrits de Denys dans la région où certainement ils étaient conservés autrefois ?

Il ne faut pas, comme je l'ai cru d'abord, l'attribuer aux deux incendies qui ravagèrent la ville de Ruremonde, et aussi, en partie du moins, la Chartreuse de cette ville, en 1554 et en 1665¹.

En 1554 les manuscrits devaient encore se trouver à Cologne où le premier éditeur, le chartreux Loër a Stratis, les avait réunis pour les faire imprimer : « *Magna certe industria*, écrivait-il en 1532 au Bienheureux Jean Houghton — un des 18 martyrs chartreux d'Angleterre — *magna vigilantia nec minori labore conatus sum operum Dionysii catalogum comportare, & in dies librorum ejus copia major administratur*. » Puis de Cologne les manuscrits étaient, au commencement du siècle suivant, revenus à Ruremonde, car Petreius écrivait en 1608 les y avoir vus, et il ajoutait l'année suivante, dans sa *Bibliotheca cartusiana*, ces paroles décisives : « *Quippe cum omnia propria conscripserit manu, sicuti eandem etiamnum videre licet ex ingentibus aliquot voluminibus Ruraemundam hinc (scilicet Colonia) paucis ante annis asportatis*². » A ce témoignage ajoutons celui de Bollandus qui écrivait peu de temps avant sa mort — arrivée en 1665, l'année même du second incendie — : « *Solebant in cartusia Ruraemondensi adservari CL volumina librorum ab illo composita ac propria manu exarata*³. »

¹ WELTERS, *Op. cit.*, p. 21.

² Page 50.

³ Acta SS., 12 mars.

Quant à l'incendie de 1665¹, il n'atteignit pas davantage ces manuscrits, puisque au commencement du dix-huitième siècle, lorsque d'après Foppens² il fut question dans l'ordre des Chartreux, de donner une nouvelle édition du grand docteur, on voulait y comprendre *des traités inédits conservés à Ruremonde*. Mais le chapitre général de l'ordre ayant exigé que l'édition se fit en France et qu'on y transportât *tous les manuscrits*, le projet ne fut malheureusement pas réalisé.

* * *

Il est extrêmement probable que jusqu'en 1783, époque de la suppression de la Chartreuse de Ruremonde, les manuscrits autographes de Denys étaient restés dans cette maison.

Que devinrent-ils alors ? La plupart des chartreux de Ruremonde³ avaient rejoint leurs confrères de Cologne pour continuer à vivre de leur sainte et dure vie⁴.

¹ Qui du reste ne détruisit pas toute la Chartreuse (où se voient, aujourd'hui encore, des parties bien plus anciennes) : il faut prendre ce que dit l'*Elegia sexta, monasterium Patrum carthusianorum exustum du Ruraemonda vigens, ardens, renascens*, comme une exagération poétique.

² *Bibliotheca belgica*, I, p. 244. C'est Foppens lui-même qui voulait faire l'édition.

³ Moins le prieur, ai-je vu je ne sais plus où. Ce prieur se serait retiré à Swalmen, village des environs de Ruremonde où la Chartreuse possédait une ferme, appelée aujourd'hui encore *Closterhof*, et y serait mort.

Un autre religieux encore, dom Jacques Pauli resta à Ruremonde. Au moins y est-il mort en juin 1796 (*Archives de Maestricht*). Mais, peut-être, la persécution révolutionnaire l'avait-elle chassé de Cologne.

⁴ Ce qui pour le dire en passant, réfute suffisamment le racontar odieux imaginé sans doute par les agents de Joseph II et que j'ai encore entendu répéter récemment à Ruremonde, que les Chartreux auraient demandé eux-mêmes leur sécularisation. Quelque religieux mécontent aura-t-il peut-être adressé à Vienne une lettre conforme aux désirs du *dévoit* empereur, cela est encore possible. Mais il est tout à fait improbable que toute la communauté en soit arrivé à cette

Emportèrent-ils leurs manuscrits avec eux ? C'est fort probable. J'ai trouvé quelques détails¹ sur la vente des meubles de la Chartreuse² : nulle part il n'est question de bibliothèque, de livres ou de manuscrits. Ces manuscrits constituaient leur trésor le plus précieux³, et, de plus, étaient d'un transport facile. Il est donc croyable, puisqu'on ne les trouve nulle part à Ruremonde, qu'ils les auront emportés avec eux.

Il est vrai que, jusqu'ici, on ne les a pas davantage trouvés à Cologne. Cologne nous a fourni plusieurs bons manuscrits de Denys, mais aucun autographe, et, chose curieuse, aucun de l'ancienne Chartreuse de cette ville.

Si les exilés de Ruremonde ne les ont pas exportés avec eux à Cologne, les aurait-on confisqués, lors de la suppression, pour les réunir à quelque dépôt public, comme opéra plus tard la Révolution française, dont Joseph II ne fut dans la destruction des couvents que le trop véritable précurseur ? Mais alors ces manuscrits seraient soit à Bruxelles, où on ne les a pas trouvés⁴, soit à Vienne où les recherches n'ont également donné aucun résultat.

* * *

Ces lignes auront-elles la bonne fortune de tomber sous les yeux de quelqu'un qui pourrait nous renseigner ? On le

décadence, peu d'années en somme après avoir restauré les bâtiments, fait faire le magnifique autel dont il va être question, et formé le projet de donner une nouvelle édition des œuvres de Denys.

¹ Grâce à l'obligeance courtoise du distingué archiviste de Maestricht, M. Flamant.

² De leur magnifique autel notamment, qui se trouve aujourd'hui encore dans l'église de Thorn.

³ Avec les reliques de Denys dont ils auraient emporté, dit-on, la majeure partie à Cologne. Le crâne est resté à Ruremonde.

⁴ On vient cependant, aujourd'hui même, de m'annoncer qu'un des manuscrits de Denys de la Bibliothèque royale porte la mention : *Liber cartusie in Ruremund* (codex 2233).

souhaite vivement. J'oserai donc prier tous mes confrères les bibliothécaires et archivistes de vouloir bien à l'occasion, faire une petite recherche dans les dépôts confiés à leurs soins. Puis, tous frais à ma charge, de vouloir bien prendre la peine de me faire part du résultat, même s'il est négatif. Qu'ils veuillent bien être assurés de ma reconnaissance et de mon désir de leur être un jour ou l'autre, pareillement utile à quelque chose.

A. M. P. INGOLD,

Ancien bibliothécaire et archiviste de l'Oratoire de Paris.

Chartreuse de N.-D. des Prés.

Errata.

Plus haut, p. 224, ligne 7 : au lieu de *corbinet* il faut dire *corbiner*.

1891, p. 240, ligne 14 : *il faut lire Germain au lieu de Romain*.

CHRONIQUE.

~~~~~

AUTHENTICITÉ DE TABLEAUX CONTESTÉE. — La Cour de Bruxelles a été saisie d'une demande en nullité de la vente de trois tableaux, de De Groux, de Robbe et de H. Boulanger, pour non-authenticité, et ce qui se lit dans son arrêt au sujet de productions aussi modernes, nous permet de nous étonner peu de l'incertitude si fréquente dans l'attribution d'œuvres anciennes. Son arrêt qui est du 29 novembre 1895, porte que " l'expert De Brouwere n'émet qu'un doute sur l'authenticité du tableau attribué à Boulanger, et que pour le De Groux et le Robbe, il admet que ces tableaux ont subi certaines retouches, sans dire si ces retouches ont assez d'importance pour enlever aux tableaux le caractère d'œuvres originales; ...qu'Alfred Stevens, Const. Meunier et Terlinden affirment que les trois tableaux litigieux sont entièrement l'œuvre des maîtres, et qu'aucune retouche ni ajoute n'y ont été faites par d'autres artistes; ...qu'à la vérité Henri De Groux affirme que la toile litigieuse a été peinte toute entière par un élève de son père, sur une grisaille de ce dernier, mais qu'on ne saurait s'arrêter à cette déclaration, les faits s'étant passés ou avant sa naissance ou à une époque où il n'avait que 3 1/2 ans; ...que l'appréciation de Camille Lemonnier et de Lucien Solvay ne fournit du reste que des données vagues, incertaines et contradictoires sur l'authenticité de ces tableaux, etc. „ Bref, la Cour déclare qu'il n'est nullement établi que les trois tableaux litigieux ne sont pas authentiques, ni qu'ils aient subi de retouches suffisantes pour n'être pas des œuvres originales, et sans non plus les déclarer authentiques elle repousse l'action.

FONDATION E. DE LAVELEYE. — Aux termes d'un arrêté royal du 18 août dernier, le Gouvernement est autorisé à accepter pour l'Académie royale de Belgique, le reliquat de la souscription, ouverte pour